

Règles	Comportements attendus	Raison d'être
J'adopte un comportement sécuritaire pour moi et pour les autres en tous lieux.	<ul style="list-style-type: none"> • J'utilise les objets en fonction de leur utilité dans les lieux appropriés. • Je me déplace en marchant. • Je respecte le rang. 	<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter les accidents et les conflits. • Avoir du plaisir à jouer avec les autres. • Favoriser ma sécurité et celle des autres.
Je respecte les autres en gestes, paroles et attitudes.	<ul style="list-style-type: none"> • Je m'exprime avec calme, courtoisie et je suis à l'écoute de l'autre. • Je règle mes conflits par la communication et de manière pacifique. 	<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les relations positives avec mon entourage. • Apprendre à vivre dans un climat agréable et harmonieux.
Je m'engage dans ma vie scolaire.	<ul style="list-style-type: none"> • J'apporte le matériel requis et permis par le personnel de l'école. • Je fais le travail demandé par les adultes de l'école. 	<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Éviter les conflits, les bris, les vols ou les gestes violents. • Travailler sans déranger.
Je garde l'école propre et je prends soin de tout le matériel qui m'est prêté.	<ul style="list-style-type: none"> • En gardant en bon état, mon matériel et celui qui m'est prêté. • En gardant les lieux propres. 	<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à reconnaître la valeur des différents items. • Contribuer à préserver la qualité de l'environnement.
J'utilise le transport en commun ou scolaire adéquatement et de façon sécuritaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Je reste assis calmement. • Je garde mes effets personnels sur mes genoux. 	<p>Pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Apprendre à développer mon jugement. • Apprendre à me protéger.

C O D D E D E V I E

Des manquements au code de vie engendrent des conséquences et des gestes réparateurs.

L'application des mesures de soutien et des conséquences s'effectuera suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.	
Mesures de soutien	Conséquences (éducatives et graduées)
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien au développement des habiletés sociales; ➤ Pratique guidée; ➤ Récréations guidées; ➤ Rappel de la règle avant la tenue d'une activité; ➤ Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève; ➤ Rencontres individuelles avec le titulaire; ➤ Communication régulière entre l'école et la maison; ➤ Rencontre avec la TES; ➤ Rencontres individuelles avec la direction de l'école; ➤ Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice; ➤ Contrat particulier « école/maison »; ➤ Contrat personnalisé avec renforcement positif; ➤ Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements; ➤ Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (ou tout autre intervenant de l'école); ➤ Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents); ➤ Mise en place d'un plan d'intervention; ➤ Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe; ➤ Service EDA (conseil, phare); ➤ Références à des services externes (CSSS, SPVM, etc.); ➤ Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Avertissement (verbal ou écrit); ➤ Répétition du comportement attendu (ex. : refaire le chemin en marchant); ➤ Geste réparateur; ➤ Remboursement ou remplacement du matériel; ➤ Travaux communautaires; ➤ Réflexion écrite; ➤ Illustration écrite de la situation (dessin) et explication; ➤ Retrait de privilège ➤ Reprise du temps perdu; ➤ Excuses (privées ou publiques) verbales ou écrites; ➤ Perte d'autonomie, déplacement limité; ➤ Retrait de tout objet ou accessoire dangereux ou illégal; ➤ Travail personnel de recherche; ➤ Présentation du travail de recherche; ➤ Retrait de la classe avec travail supervisé relatif au manquement; ➤ Retenue pendant ou après les heures de cours; ➤ Suspension interne ou externe; ➤ Implication du SPVM; ➤ Rencontre élève-intervenant de l'école; ➤ Etc.

PROTOCOLE INTIMIDATION ET VIOLENCE

Droit de réserve : la direction se réserve le droit de passer à une étape ultérieure selon la gravité des évènements ou l'urgence de la situation.

Victime	Témoïn	Intimidateur / Agresseur
<p><u>1^{re} étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cueillette d'informations et fiche de signalement • Rassurer, sécuriser • Informer du suivi (fixer rdv) • Informer parents (courriel) • Informer la direction 	<p><u>1^{re} étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cueillette d'informations et fiche de signalement • Renforcer positivement si dénonciation • Sensibiliser aux impacts si encouragement • Conséquence(s) si implication même passive • Informer les parents (courriel ou téléphone) 	<p><u>1^{re} étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Cueillette d'informations et fiche de signalement • Entendre l'autre version des faits et fiche de signalement • Expliquer l'impact pour la victime • Suggérer des pistes de résolution de conflits au besoin • Conséquence(s) en lien avec le code de vie (1- lettre d'excuses à faire à la maison, 2- geste de réparation) • Informer les parents (courriel avec accusé de réception ou téléphone) • Informer la direction
Lors de la 2^e étape, répéter les étapes précédentes et y ajouter les mesures ci-dessous.		
<p><u>2^e étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référer TES et au besoin (PNE) • Renforcer la démarche de dénonciation • Suggérer des stratégies pour éviter les situations (s'affirmer, ne pas rester seul...) • Offrir une rencontre aux parents 	<p><u>2^e étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les parents (réflexion à signer) si encouragement • Si pertinent, faire une intervention de sensibilisation de groupe (ex. : groupe-classe) 	<p><u>2^e étape</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence TES ou consultation PNE • Conséquence(s) selon code de vie (1- geste de réparation, 2- fiche de réflexion à faire à la maison)
Lors de la 3^e étape, répéter les étapes précédentes et y ajouter les mesures spéciales ci-dessous.		
<p><u>3^e étape</u></p> <p>Mesures spéciales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Référence PNE ou à l'externe pour suivi plus formel (ex. : développer habiletés sociales, estime de soi...) 	<p><u>3^e étape</u></p> <p>Mesures spéciales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les parents (si encouragement) 	<p><u>3^e étape</u></p> <p>Mesures spéciales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lettre aux parents pour suspension interne • Conséquence(s) en lien avec le code de vie (travail de recherche à la maison) • Retour à l'école avec les parents, rencontre avec la direction • Rencontre avec l'agent sociocommunautaire du poste de quartier 8 • Possibilité de faire appel au service Le Phare de la C.S. pour consultation ou arrêt d'agir
Lors de la 4^e étape, répéter les étapes précédentes et y ajouter les mesures extrêmes ci-dessous.		
<p><u>4^e étape</u></p> <p>Mesures extrêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assurer la sécurité • Retirer au besoin des contextes où l'intimidation aurait lieu 	<p><u>4^e étape</u></p> <p>Mesures extrêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'agent sociocommunautaire 	<p><u>4^e étape</u></p> <p>Mesures extrêmes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension externe de 1 à 5 jours avec lettre aux parents • Séjour temporaire au service Le Phare de la C.S.

Le protocole s'intègre au code de vie de l'école

Dans cette école, toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Définitions de la violence

En vertu de la Loi sur l'instruction publique (LIP) du Québec, l'intimidation et la violence sont définies comme suit :

INTIMIDATION :

« Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser »

(L.I.P.) Art 13, 1.1 O, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

VIOLENCE :

« Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique »

(L.I.P.) Art 13, 30, 1988, c. 84, a. 13; 2012, c. 19, a. 2.)

Application du code de vie

Le code de vie s'applique dans toutes les activités de l'école (classe, service de garde, service de surveillance des dineurs, sorties), ainsi que dans l'autobus et lors des activités extrascolaires.

Tous les membres du personnel sont responsables de la gestion du code de vie tant dans la classe qu'à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Tout membre du personnel a autorité sur tous les élèves en tout temps.

Chacune de ces règles est accompagnée de conséquences conçues dans un but éducatif. Il s'agit de permettre à l'élève de se responsabiliser face à ses comportements et attitudes en vue du bon fonctionnement de l'école. D'autres conséquences pourraient également être ajoutées dans le même but et en lien avec les valeurs de respect, d'équité, de courage et de responsabilité.

Les mesures de soutien et les conséquences proposées n'apparaissent pas nécessairement dans l'ordre dans lequel elles seront appliquées. L'application des mesures de soutien et de conséquences s'effectueront suite à l'analyse du profil de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité et de la fréquence des comportements de celui-ci.

Tout comportement pouvant compromettre la sécurité ou l'intégrité, présenter un danger ou constituer une infraction à une loi sera référé aux autorités concernées (ex. : direction, parents police, DPJ).

Engagement au CODE DE VIE 2016-2017

Après avoir pris connaissance des règles de conduite et de sécurité, je m'engage à les suivre.

Nom de l'élève : _____

Nous nous engageons à aider notre enfant à suivre ces règles et l'école peut compter sur notre collaboration.

Signature d'un parent

Date